



HAL
open science

L'École de dessin de Bayonne

Émilie Roffidal

► **To cite this version:**

Émilie Roffidal. L'École de dessin de Bayonne. Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques, ACA-RES, 2019. hal-03038268

HAL Id: hal-03038268

<https://hal.science/hal-03038268>

Submitted on 3 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

Émilie ROFFIDAL

CNRS UMR 5136-FRAMESPA

L'École de dessin de Bayonne

Le 27 avril 1778, la municipalité de Bayonne, sollicitée par le peintre Pierre Lagleire (1745-1813), donne son autorisation pour que soit fondée une école gratuite de dessin. Elle est officiellement ouverte le 21 juillet de la même année. Originaire de Marmande, Lagleire avait été élève à l'Académie de peinture et de sculpture de Toulouse, puis secrétaire du président du parlement de Bordeaux Lalanne (?- ?) pendant six années (attestation du 24 novembre 1775). Pour asseoir la création de l'école, Lagleire mobilise son réseau toulousain, bordelais et bayonnais. Si la « liste des personnes dont on a demandé le concours pour la fondation » (GG 234) a été détruite dans l'incendie des archives municipales en 1889, d'autres documents permettent de renseigner ses démarches. Le 28 mars 1778, un certificat est produit par l'académie toulousaine signée par le chevalier d'Aufréry (Toulouse, 1736-*id.*, 1813), modérateur, par de Lamothe (1715-1785), secrétaire perpétuel, ainsi que par Bardy (1709-1794)¹ : il atteste que Lagleire a été « assidu pendant le cours de ses études, qu'il a servi à ses condisciples d'exemple d'application et de sagesse » et qu'il a remporté quatre prix au sein de l'institution². Nicolas Dupré de Saint-Maur (Paris, 1732-*id.*, 1791), alors intendant de la Généralité de Bordeaux, lui fournit également une lettre de recommandation en décembre 1778. Enfin, Lagleire produit une attestation de M. Hiriart, curé de Bayonne, datée du 23 avril 1778, qui donne toutes les garanties d'une pratique religieuse normée.

À l'issue de cette démarche argumentée, la municipalité de Bayonne donne son accord, tout en demandant à l'artiste de se rapprocher de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris pour obtenir une affiliation institutionnelle. Le peintre François Aujolest Pagès (Bordeaux, 1746-Poitiers, 1801), directeur de l'école de dessin de Poitiers, se charge de transmettre la demande à l'Académie royale, ce dont elle semble s'agacer par la voix d'Antoine Renou (Paris, 17131-*id.*, 1806), son secrétaire perpétuel. Il demande à Lagleire de réaliser ses démarches sans intermédiaires. Aussi le 24 octobre 1778, Lagleire sollicite-t-il lui-même l'autorisation de donner une « forme légale et solide » à l'école de Bayonne. Jean-Baptiste-Marie Pierre (Paris, 1714-*id.*, 1789), alors directeur de l'Académie royale de peinture, écrit à

¹ Il s'agit de Christophe-Suzanne de Lamothe (1715-1785) et de Jacques de Bardy (ou Bardi) (1709-1794). Lamothe, Conseiller au Parlement de Toulouse, avait été reçu associé ordinaire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture en 1774 et a assuré les fonctions de secrétaire perpétuel de 1774 à 1776 (succédant au marquis d'Orbessan). Il a participé aux salons de l'académie en tant que collectionneur en 1759, 1767, 1774, 1777 et 1784. Sur la famille Lamothe, on peut se rapporter à Franck Florenson, *L'hôtel de Lamothe-Trilhe au cloître Saint-Étienne, 8 rue Sainte-Anne*, mémoire de maîtrise (sous la direction d'Yves Bruand), Université de Toulouse-Le Mirail, 1993. Bardy, également Conseiller au Parlement, avait participé aux salons académiques en 1768 et 1773.

Je remercie Marjorie Guillin de m'avoir transmis ces informations.

² Le détail de ces prix n'est pas connu.

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

d'Angiviller pour lui proposer d'attendre que Lagleire fasse la preuve de ses capacités avant de lui accorder la protection demandée. Il loue d'ailleurs la prudence des échevins de la ville, considérant la nouvelle école comme un « essai » dont il convient de suivre la progression. Lagleire continue sa campagne de recherche de soutiens. Il se rapproche de Jean-ÉtienneMontucla (Lyon, 1725-Versailles, 1799), premier commis des Bâtiments du Roi, exposant une nouvelle fois les démarches qu'il a effectuées pour l'obtention du statut légal de son école, et lui demande d'être son intermédiaire auprès de d'Angiviller. Le 26 décembre 1778, la municipalité affirme son soutien à l'école qui apporte des « avantages réels pour divers particuliers et pour le progrès des arts ».

La mise en place de l'école paraît rapide, un an après son ouverture, et après quelques aller-retours de documents entre Bayonne et Versailles, les règlements sont approuvés. Le 16 mars 1779, le texte est mis au net et envoyé à d'Angiviller qui le transmet lui-même le 20 mars à Jean-Baptiste-Marie Pierre. Après lecture, ce dernier n'y trouve que deux petites modifications à apporter : il demande de préciser que tous les papiers seront conservés dans une des salles de l'académie, « afin d'avoir sous la main et sur le champ la possibilité des recherches », et que le trésorier n'est pas « perpétuel ». D'Angiviller transmet alors la version approuvée à Lagleire le 15 mai dans une lettre qui exprime toutes les espérances dans le succès dans cette fondation : « les soins que, suivant le compte qui m'a été rendu, vous vous donnez pour faire fleurir [les arts], et l'opulence de la ville de Bayonne me donnent lieu d'espérer qu'ils ne seront point inutiles dans cette partie du royaume où ils n'avoient guère encore pénétré ». Le 24 mai, D'Angiviller confirme son approbation des statuts et Lagleire, satisfait du déroulement heureux de son projet d'école, répond dans une lettre en date du 29 mai dans la même veine, soulignant le vide artistique et affirmant le succès à venir, ne doutant pas que « ces mêmes arts, ignorés jusqu'à présent, ne fassent dans peu des progrès qui se multiplient avec le temps ».

L'École de dessin de Bayonne est affichée comme étant « en faveur des arts libéraux et mécaniques » (AD. Pau, C 58). Pour connaître plus précisément les intentions programmatiques de Lagleire, il faut se référer à ses « Réflexions sur l'établissement projeté d'une École royale académique gratuite de dessein dans la ville et cité de Bayonne, présentées à Messieurs les amateurs du bien public [s.d.] ». L'artiste débute sa démonstration par une présentation succincte de Bayonne : « la ville la plus éloignée de la capitale, la ville du royaume la plus agréablement située et la plus propre à la culture des beaux-arts ». Il défend la nécessité d'une telle fondation sur une utilité quasi universelle : « ce n'est que dans les villes où il y a des académies des beaux-arts qu'on trouve d'habiles artistes et de bons ouvriers en tout genre [...] un maçon, un charpentier, un menuisier, un serrurier et nombre d'autres ouvriers sont toujours des ignorans s'ils ne savent le dessein, parce que ce talent est la pierre de touche & la boussole qui dirige l'édifice ». Il utilise ensuite la spécificité du lieu - ville portuaire et ville frontière - pour poursuivre son argumentation en direction des hommes de mer et des jeunes espagnols qui viendront nombreux s'y former. La proposition de réaliser les portraits des échevins de la ville

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

constitue le point d'orgue de son exposé censé emporter l'adhésion de ses lecteurs. Dans un autre document, et répondant certainement à des objections financières, il rassure la municipalité sur le fait « que la ville ne seroit pour rien dans cette démarche », affirmant que les dépenses de l'école « rouleront sur les amateurs associés ».

Selon Lagleire (lettre du 24 octobre 1778), l'école accueille une soixantaine d'élèves. Si les programmes d'enseignement restent inconnus, les règlements qui ont circulé entre Bayonne et Paris-Versailles permettent d'approcher les intentions organisationnelles de l'institution (« Projet de réglemens pour l'école académique gratuite de dessein de Bayonne, 20 mars 1779 »³ ; « Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessein pour la ville de Bayonne, [s.d.] »⁴ ; « Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessein pour la ville de Bayonne, Versailles, 15 mai 1779 »⁵). Il en ressort que :

- . l'école sera sous l'autorité du maire et des échevins de la ville et sous la direction de l'Académie royale de Paris ;
- . elle sera composée d'artistes domiciliés à Bayonne, d'amateurs « parmi les personnes de considération de la ville, qui par leur amour pour les arts, voudront contribuer à la dépense et entretien de l'école » et d'artistes étrangers qui seront associés. Le projet du 20 mai 1779 précisait de plus qu'« on pourra recevoir autant d'amateurs et d'artistes étrangers qu'il s'en présentera, divisés en deux classes, en préférant toujours ceux qui par leur amour pour les arts, contribueront à la dépense et ornement de l'école » ;
- . le bureau, qui se réunira une fois par mois, sera composé d'un président (le maire de Bayonne), d'un directeur perpétuel (nommé par l'Académie royale de Paris), des professeurs, de 6 administrateurs (choisis parmi les amateurs), d'un garde des Sceaux perpétuel (choisi parmi les administrateurs), un secrétaire perpétuel ;
- . le secrétaire perpétuel aura la garde de tous les papiers qui seront conservés dans une des salles de l'école « afin d'y recourir au besoin et dont l'inventaire sera recollé tous les 2 ans » ;
- . le trésorier rendra compte des dépenses tous les 6 mois ;
- . le directeur sera chargé des approvisionnements ; il sera aidé de 2 adjoints ;
- . l'enseignement sera dispensé par un professeur de dessin, un de géométrie, un d'architecture et un d'anatomie ;
- . une correspondance sera établie avec l'Académie royale de Paris « en l'informant des évènements principaux arrivés dans son sein, soit en la consultant dans les cas où il pourroit s'élever quelque difficulté ».

³ AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 12, «Projet de réglemens pour l'école académique gratuite de dessein de Bayonne, 20 mars 1779,» *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/70>.

⁴ AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 13, «Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessein pour la ville de Bayonne [s.d.] ,» *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/71>.

⁵ AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 21, «Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessein pour la ville de Bayonne, Versailles, 15 mai 1779,» *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/79>.

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

Si, au regard d'autres fondations, les débuts de l'école paraissent relativement aisés, la réalité est cependant plus difficile. Dès 1781, la solidité de l'école est mise en cause. La faiblesse du projet tient à l'absence de financement municipal. Lagleire, en situation financière délicate, réclame auprès des échevins une exonération de sa capitation, mettant en avant son dévouement pour le « bien public » (lettre du 9 juin 1781). Il demande un assouplissement pour « un artiste qui emploie seulement ses soins les plus assidus mais même son propre argent pour la propagation des arts », affirmant « qu'alors on auroit pas sans injustice & sans préjudice à la loy, étendre l'étaux de son imposition sur le général des individus à l'avantage desquels il travaille gratuitement ». Cette lettre renseigne sur les difficultés auxquelles doit faire face l'artiste qui affirme avoir soutenu à ses « fraix et dépenses pendant plus de trente mois une école académique gratuite de dessein ». Si le sujet de sa lettre est l'exonération, au moins partielle, de la capitation, elle est le lieu pour Lagleire d'exprimer ses regrets et ses souhaits pour l'école : « toute autre ville sans doute, Monseigneur, se seroit empressée d'être pour quelque chose dans un objet si intéressant pour le bien public et auroit fourni au moins à cette nouvelle académie un logement nécessaire pour l'enseignement des élèves qu'elle est l'élite dans le royaume de quelque conséquence et commerçante qui seroit assez pauvre pour ne pouvoir accorder une somme de cinq ou six cens livres par an et procurer par là au nombre de ces concitoyens infortunés un avantage réel. Malheureusement le gout des arts n'est pas le gout dominant de ce païs cy et c'est là la seulle et unique cause du peu de ressources que j'ai trouvées dans Bayonne ». La demande de Lagleire, comme d'ailleurs la grande majorité de celles qui sont consignées dans les archives municipales, est refusée. La réponse des échevins est sans détour, soulignant que l'artiste « s'en prend surtout au peu de goût qu'il dit il dans ce païs pour les arts : on diroit qu'il est encore à civiliser ». Elle justifie de plus son refus par la situation personnelle du peintre jugée suffisamment aisée puisqu'il peut s'appuyer sur l'activité lucrative de sa seconde épouse, Marguerite Costes, exerçant le métier d'horloger dans une des principales rues de la ville.

Ne trouvant pas à Bayonne le soutien espéré, Lagleire quitte la ville en 1783 pour Poitiers, où il retrouve sans doute Aujolest Pagès. Il propose ses services pour réaliser des portraits et des tableaux d'églises, ainsi que pour donner des cours de dessin. Le peintre lance une dernière tentative en 1784, comme l'indique la lettre qu'il adresse à d'Angiviller, avec l'appui d'un nouveau soutien, celui de l'évêque d'Evreux. Il demande à bénéficier d'un logement gratuit à Bayonne – il propose d'ailleurs que ce soit au Château-Vieux – et sollicite quelques appointements pour travailler « à la propagation des beaux-arts dans cette partie du royaume où ils n'avoient jamais été connus ». Cependant cette demande reste sans suite : Montucla écrit dans la partie supérieure de la lettre « M. le Comte ne peut rien faire de ce qu'on demande et j'ai répondu en particulier à M. Lagleire qui m'avait écrit en même temps, en entrant dans des détails ». L'éphémère école de dessin de Bayonne prend fin.

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

Sources d'archives

Archives Nationales

O/1/1933/A

- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 1, “Réflexions sur l'établissement projeté d'une École royale académique gratuite de dessein dans la ville et cité de Bayonne, présentées à Messieurs les amateurs du bien public [s.d.],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/59>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 2, “[Extrait des registres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, concernant Bayonne, du 26 septembre 1778] ,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/60>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 3, “[Lettre de Laglaire, Bayonne, 29 mai 1779],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/61>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 4, “[Lettre de D'Angiviller à Pierre au sujet de l'école de Bayonne, Versailles, 24 mai 1779],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/62>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 5, “[Lettre de Laglaire aux maires et échevins de la ville de Bayonne, et réponse, 1779],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/63>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 6, “[Lettre de Pierre à d'Angiviller, Paris, 7 novembre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/64>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 7, “[Lettre de Laglaire à Montucla, Bayonne, 26 décembre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/65>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 8, “[Lettre de d'Angiviller à Pierre, Versailles, 20 mars 1779],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/66>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 9, “[Lettre officielle du maire et des échevins de Bayonne, Bayonne, 26 décembre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/67>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 10, “[Lettre de Laglaire, Bayonne, 24 octobre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/68>.
- . AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 11, “[Lettre de Laglaire à Montucla, Bayonne, 13 février 1779],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/69>.

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 12, “Projet de règlements pour l'école académique gratuite de dessin de Bayonne, 20 mars 1779,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/70>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 13, “Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessin pour la ville de Bayonne [s.d.] ,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/71>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 14, “Lettre de d'Angiviller à Laglaire, Versailles, décembre 1778,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/72>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 15, “[Lettre de Laglaire à Dupré de Saint-Maur, Bayonne, [s.d.] ; réponse de ce dernier, Bordeaux, 8 décembre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/73>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 16, “Nottes sur la demande d'une École académique à Bayonne, [s.d.],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/74>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 17, “[Lettre de Pierre à d'Angiviller, Passy, 2 octobre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/75>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 18, “[Note de Montucla à propos de l'école académique de Bayonne [s.d.],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/76>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 19, “[Note de Pierre indiquant les corrections à apporter au règlement de Bayonne, [s.d.],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/77>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 20, “[Lettre de d'Angiviller à Laglaire, Versailles, 15 mai 1779],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/78>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 21, “Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessin pour la ville de Bayonne, Versailles, 15 mai 1779,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/79>.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 22, “Projet de statuts et autorisation de l'école académique gratuite de dessin pour la ville de Bayonne, Versailles, 15 mai 1779,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/80>.

Référence électronique

ROFFIDAL Émilie, « L'École de dessin de Bayonne », *Les papiers d'ACA-RES, Brefs historiques*, mis en ligne en novembre 2019.

. AN, O/1/1933/A, dossier 10, doc. 23, “[Lettre de Laglaire à d'Angiviller, Poitiers, 7 avril 1784],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/81>.

O/1/1933/B

. AN, O/1/1933/B, dossier 9, doc. 35, “[Lettre de Pagès à d'Angiviller, 28 septembre 1778 ; réponse de ce dernier, [s.d.],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/389>.

Archives départementales des Pyrénées Atlantiques

Pau, C 58

. Pau, Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, C 58, “[Autorisation de fonder une école de dessin à Bayonne, Bordeaux, 8 décembre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 mars 2020, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/2886>.

. Pau, Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, C 58, “[Lettre de Ducournay, Bayonne, 1er décembre 1778],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 mars 2020, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/2887>.

Bayonne, CC 108

. Bayonne, AD, CC 108, “[Copie de lettre de Lagleire à l'intendant de Bayonne, 9 juin 1781],” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/2888>.

. Bayonne, AD, CC 108, “Réponse des maire et échevins à la lettre du Sr Lagleire, 7 décembre 1781,” *collationné et mis en ligne dans Les ressources d'ACA-RES, fonds d'archives*, consulté le 20 octobre 2019, <https://acares-archives.nakalona.fr/items/show/2889>.

Bibliographie

GODINOT René, « La Première Académie de Dessin de la Ville de Bayonne (1778-1782) et son Directeur Pierre Lagleire », dans *Revue de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, n°97, juin. 1961, p. 133-150.